



Commune de Ritzing

**Séance du 28 Juillet 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-huit du mois de Juillet se sont réunis en séance publique et ordinaire les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués sous la présidence Patrick HEIN, Maire de Ritzing.

Etaient présents : Sylvain BETTEMBOURG, Carole CHASSARD, Laurent FRESSONNET, NIEDERCORN Armand, Marie-Michelle WEITER, Christelle MAUJEAU, Jérôme LENNINGER.

Absents: Pierre STREMLER, Elisabeth MONSEL-REDLINGER, Gilles PICAUDE.

### **Nr 35-2016 : Forêt Communale**

Le Conseil Municipal approuve l'état de prévision des coupes avec les précisions suivantes : Le solde des parcelles 2 et 5p sera coupé en priorité, la parcelle 13p sera coupée selon les besoins. Les arbres de diamètre supérieur à 60 cm seront abattus par les bûcherons professionnels pour le 15-12- 2016. La parcelle 10b sera mise en vente sur pied. Les parcelles 3b et 6b sont reportées.

Le Conseil Municipal demande la délivrance des produits non-façonnés (sur pied et houppiers) destinés à être transformés en bois de chauffage par les affouagistes. La commune a déterminé le mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la commune.

Le Conseil Municipal fixe :

- la taxe d'affouage à 14€
- le délai d'exploitation des bois au 30 avril 2017
- le délai d'enlèvement des bois au 30 août 2017

Conformément à l'article L 145-1 du Code Forestier, désigne les trois garants solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe :

- ➔ Mme Elisabeth MONSEL-REDLINGER, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire
- ➔ Mr Armand NIEDERCORN, Conseiller Municipal
- ➔ Mr Sylvain BETTEMBOURG, Conseiller Municipal

L'aide de l'agent est sollicité pour la matérialisation (et le dénombrement + 1,1 €) des lots, rémunération 2 € par stère.

Le Chef d'Agence de l'ONF procédera à la délivrance des coupes et à l'agrément des garants.

### **Nr 36-2016: Suppression de l'abattement de la fiscalité directe locale pour 2017**

Le Maire rappelle la délibération en date du 27 Juin 1980 par laquelle le conseil municipal a décidé d'instaurer un abattement général à la base de 15 % de la taxe d'habitation à partir 1981.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il faudra financer les investissements d'intérêt général planifiés au budget, comme la construction de la nouvelle école avec les communes du regroupement, la réfection des trottoirs ainsi que les travaux à venir. De ce fait il propose que l'abattement général à la base soit supprimé à compter de 2017.



Commune de Ritzing

Vu l'article 1411 II.2 du code général des impôts;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- décide de supprimer l'abattement général à la base antérieurement institué;
- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

### **Nr 37-2016: Travaux électrique à l'école**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité le devis de la société Electro Techni Bat pour des travaux électrique à l'école de Ritzing pour un montant de 268.72€HT.

### **Nr 38-2016 : Acceptation de l'avant-projet réfection de trottoirs et voiries**

Vu la délibération 44-2015 du 11 Septembre 2015 autorisant la maire à signer la convention avec la Matec concernant la réfection de trottoirs et de voiries sur la commune, après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte l'avant-projet pour un montant de 59,409.50€HT, autorise le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que toutes pièces s'y rapportant et décide de réaliser les travaux.

### **Nr 39-2016 : Demande de concours du Département dans le cadre AMITER pour le projet réfection de trottoirs et voiries**

Vu la délibération 44-2015 du 11 septembre 2015 (Délibération portant sur l'acceptation de la convention de la MATEC pour une prestation d'assistance technique à maitre d'ouvrage), vu la délibération 38-2016 du 28 Juillet 2016 (Délibération portant sur acceptation de l'avant-projet).

Le Maire présente le dossier de demande de subventions AMITER mis en place par le Conseil Départemental de la Moselle. Le projet réfection de trottoirs et voiries étant éligible à cette subvention le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à faire cette demande et à signer ce dossier ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

### **Nr 40-2016: Demande de subvention au Conseil Régional Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine pour le projet réfection de trottoirs et voiries**

Vu la délibération 44-2015 du 11 septembre 2015 (Délibération portant sur l'acceptation de la convention de la MATEC pour une prestation d'assistance technique à maitre d'ouvrage), vu la délibération 38-2016 du 28 Juillet 2016 (Délibération portant sur acceptation de l'avant-projet).

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dispositif de soutien à l'investissement dans les communes de - de 2,000 habitants charge le Maire ou son représentant à faire cette demande et à signer ce dossier ainsi que toutes pièces s'y rapportant.



Commune de Ritzing

### **Nr 41-2016 : Plan de financement - projet réfection de trottoirs et voiries**

Après en avoir délibéré le conseil Municipal Décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement ci-après :

Montant des travaux :	59.409,50€ HT
Montant de la maîtrise d'œuvre Matec	1.450,00€ HT

<b>Montant total des travaux :</b>	<b>60.859,60€ HT</b>
Subvention Amter, 30% :	18.257,85€ HT
Subvention Conseil Régional, 30% :	18.257,85€ HT
Subvention exceptionnelle, 10.00% :	6.085,60€ HT
Fonds Propres ou emprunt, 30% :	18.257,85€ HT

### **Nr 43-2016: Décision modificative budgétaire N°1(budget Commune)**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2016 :*

*C/2051 (ONA): 2.000,00€                      C/21578 (OP 35): -2.000,00€*

*C/2183 (ONA): 464.11€                      C/21578 (OP 35): -464.11€*

### **Nr 44-2016: Sécurisation des abords de l'école : acquisition d'un radar pédagogique**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis de la société ICARE de Wittelsheim pour l'acquisition d'un radar pédagogique, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis d'un montant de 1,950.00 € HT et autorise le Maire ou son représentant à passer commande de ce matériel.

### **Nr 45-2016: Sécurisation des abords de l'école : acquisition d'un abribus et divers panneaux de signalisation**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis de la société SIGNATURE de Heillecourt pour l'acquisition d'un abribus et divers panneaux de signalisation, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis d'un montant de 4,472.75 € HT et autorise le Maire ou son représentant à passer commande de ce matériel.